

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE – VENDREDI 07 MAI 2021

PRESENTS : SAVOIE H - ZARAGOZA N - ALQUIE D – RIVIERE E – SOULERE A –
LESBARRERES F – BRUGUERA M — KUSTRE/CRAMPE C – COURTADE F – SOUBIROUS JB
CAUSSIEU P – GOMER S - MINCHELLA D – VERGEZ O –

ABSENTE : PRISSE S

Secrétaire de séance : SOULERE Angéline

Madame le Maire demande de rajouter deux points à l'ordre du jour :

Point 3 : création d'un poste d'adjoint technique territorial + point 10 : canalisation définitive Arribama

Votes : 14 pour

1. Approbation du compte rendu de la séance précédente

Votes : 14 pour

2. Autorisation permanente de poursuites trésorier

Les procédures contentieuses de recouvrement relatives à l'autorisation préalable donnée par les ordonnateurs aux comptables publics ont été précisées et simplifiées par le Décret 2009-125 du 03 Février 2009.

Le comptable ne peut engager de mesures d'exécution forcée à l'encontre d'un débiteur qu'avec l'autorisation préalable de l'ordonnateur à l'origine de l'émission du titre de recettes, c'est pourquoi il est nécessaire d'autoriser le nouveau Trésorier de manière générale et permanente à effectuer tout acte de poursuite nécessaire au recouvrement des divers produits locaux de la commune.

Les autorisations de poursuivre ont un caractère personnel (« intuitu personae »), elles doivent donc être prises à chaque changement de comptable ou d'ordonnateur.

Le décret de 2009 stipule également que le refus d'autorisation ou l'absence de réponse (à une demande ponctuelle de poursuite) dans le délai d'un mois, justifie la présentation en non-valeur des créances dont le recouvrement n'a pas pu être obtenu à l'amiable.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire en tant qu'ordonnateur à conférer une autorisation générale et permanente à Monsieur CARLA Maurice, inspecteur divisionnaire, Trésorier de la Commune.

Votes : 14 pour

3. Emploi :

3a Création agent entretien emploi aidé

Ce dispositif, qui concerne notamment les collectivités territoriales en zone ZRR, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 80 % du smic brut pour une durée hebdomadaire de 20 heures. Madame le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent entretien des bâtiments communaux, de la voirie communale et tout autre travail d'intérêt communal.
 - Durée du contrat : **9 mois à compter du Lundi 10 Mai 2021 renouvelable expressément dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.**
 - Durée hebdomadaire de travail : **35 heures**
 - Rémunération : **SMIC**
- et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec POLE EMPLOI 65100 LOURDES et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Votes : 14 pour - 1 abstention (Daniel Minchella)

Arrivée Sandrine Prissé : 20h25

3b Création poste adjoint technique territorial

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- de créer au tableau un emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien de la voirie et des bâtiments communaux, au grade d'Adjoint Technique.

Votes : 15 pour

4. SDE – enfouissement BT, FT et EP

4-a Enfouissement du réseau BT 230/400 V des dipôles 10, 11 et 12 du P01 « Mousqueton » –

Programme : **SDE Complémentaire 2021 – Marché : ER-EP 18/21 Lot 1A- 2021**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2021 sur le programme «ELECTRICITE», arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à : **105 000,00 €**

PARTICIPATION DE LA COMMUNE : 63.000,00 €

PARTICIPATION SDE 42 000,00 €

TOTAL : 105 000,00 €

La part communale est mobilisée sur un emprunt réalisé par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, amortissable sur une durée pouvant aller de 10 à 15 ans et au taux en vigueur au moment de la réalisation de l'emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1 - **approuve** le projet qui lui a été soumis par le SDE 65.

2 - **s'engage** à garantir la somme de **63 000,00 €** au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées sur un emprunt à réaliser par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, dont la première annuité sera inscrite sur le budget communal 2022,

3 - **s'engage** à mettre en recouvrement tant que de besoin les ressources nécessaires pour assurer la participation de la commune au remboursement de l'annuité mise à sa charge,

4 - **précise** que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

Votes : 15 pour

4-b Rénovation des installations d'Eclairage Public suite à l'enfouissement du réseau BT à l'entrée de Gavarnie T2.

Programme: **EP Rural 2021 – Marché : ER-EP 18/21 Lot 1A- 2021**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2021 sur le programme «Eclairage Public», arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à : **17 000,00 €**

PARTICIPATION DE LA COMMUNE : **8.500,00 €**

PARTICIPATION SDE **8 500,00 €**

TOTAL : **17 000,00 €**

La part communale est mobilisée sur un emprunt réalisé par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, amortissable sur une durée pouvant s'étaler de 10 à 15 ans et au taux en vigueur au moment de la réalisation de l'emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1 - **approuve** le projet qui lui a été soumis par le SDE 65.

2 - **s'engage** à garantir la somme de **8 500,00 €** au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées sur un emprunt à réaliser par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, dont la première annuité sera inscrite sur le budget communal 2022,

3 - **s'engage** à mettre en recouvrement tant que de besoin les ressources nécessaires pour assurer la participation de la commune au remboursement de l'annuité mise à sa charge,

4 - **précise** que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

Votes : 15 pour

4-c Enfouissement Télécom à l'entrée de Gavarnie T2.

Programme : **Télécom 2021 – Marché : ER-EP 18/21 Lot 1A- 2021**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que parallèlement aux travaux d'enfouissement des réseaux basse tension et d'éclairage public, il convient d'enfouir le réseau téléphonique. Les différentes prestations sont réparties de la façon suivante :

- Main d'œuvre du câblage et de la dépose du réseau téléphonique suivant les éléments qui seront fournis par Orange. (à la charge de la Commune)
- Etudes et pose du matériel de génie civil, études et fourniture du matériel de câblage (à la charge d'Orange).
- Etudes et pose du matériel de génie civil, réalisés par le SDE
- Terrassement (tranche aménagée) réalisée par le SDE.

Le montant des travaux réalisés par le SDE d'un montant de 11 271,31 € se décompose de la façon suivante :

✚ Etudes et pose du matériel de génie civil à régler au SDE
Montant TTC (TVA non récupérable) 2 501,23 €

✚ Travaux de terrassement (tranche aménagée) à régler au SDE
Montant HT (TVA récupéré par le SDE) 8 770,08 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1 - **approuve** le projet qui lui a été soumis par le SDE 65.

2 - **s'engage** à garantir la somme de **11 271,31 €** au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées sur un emprunt à réaliser par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, dont la première annuité sera inscrite sur le budget communal 2022,

3 - **s'engage** à mettre en recouvrement tant que de besoin les ressources nécessaires pour assurer la participation de la commune au remboursement de l'annuité mise à sa charge,

4 - **précise** que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

5 – autorise Madame le Maire à signer la convention avec le SDE et Orange.

Votes : 15 pour

5. SDE – régularisation convention de servitude Gavarnie – Enfouissement Poste n°1 « Mousqueton ».

Madame le Maire donne lecture du courrier de Maître SEMPE, Notaire à Tarbes, relative à la demande de régularisation d'une convention de servitude qui a été conclue avec les SDE 65 pour un bien communal sis à Gavarnie – cadastré A 1562.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire :

- Approuve la régularisation de la convention de servitude qui a été conclue en 2016 avec le SDE 65 pour un bien communal sis à Gavarnie – cadastré A 1562
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention avec le SDE 65.

Votes : 15 pour

6. Décisions modificatives de budget : Annexe station ski –

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des décisions modificatives dans le budget annexe station de ski, à savoir :

Section de fonctionnement

Dépenses : 10 000 €

Cpte 6411 Salaires, appointements..... 10.000,00 €

Recettes : 10.000 €

Cpte 701 Ventes produits..... 500,00 €

Cpte 7718 Autres produits exceptionnels..... 6.500,00 €

Cpte 778 Produits exceptionnels..... 3.000,00 €

Le Conseil Municipal approuve ces décisions modificatives.

Votes : 15 pour

7. Rétrocession terrain SCI Mariposa (Claire montagne Gavarnie) :

Madame le Maire donne lecture de la demande de la Société MARIPOSA (Claire montagne à Gavarnie) qui souhaite la rétrocession d'une bande de terrain (2,50 m large) situé entre leur commerce et le gave.

La commune avait un projet de passage de montures et ce projet n'a pas abouti.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré est favorable à cette demande.

Tous les frais afférents à cette acquisition (géomètre, Notaire) seront à la charge du demandeur

Le montant de cette vente sera fixé ultérieurement dès possession en Mairie du bornage correspondant.

Votes : 15 pour

8. Vente places parking Laurent SOLOMÉ

Madame le Maire donne lecture de la demande de Monsieur Laurent SOLOMÉ qui sollicite l'acquisition d'une partie du terrain communal qui sert actuellement de parking aux résidents du quartier Lapacca.

Votes : 15 contre

9. Permanences bureaux de vote élections Départementales et Régionales

Dimanche 20 juin 2021

GEDRE		GAVARNIE	
Horaire	Nom & Prénom	Horaire	Nom & Prénom
08h00 à 10h30	NICOLAS ZARAGOZA MATHIEU BRUGUERA DANIEL ALQUIE MAURICE COURTADE	08h00 à 10h30	HUGUETTE SAVOIE OLIVIER VERGEZ FABIENNE COURTADE STEPHANE GOMER
10h30 à 13h00	ANGELINE SOULERE NICOLAS ZARAGOZA BERNARD CAUSSIEU DENIS SOULERE	10h30 à 13h00	HUGUETTE SAVOIE CORINNE BERNAT-SALLES PASCAL PASSET LAURENT SOLOME
13h00 à 15h30	SANDRINE PRISSE FANNY LESBARRERES PIERRE FEDACOU MICHEL CRETIN	13h00 à 15h30	DANIEL MINCHELLA PASCAL CAUSSIEU ERIC RIVIERE ESTELLE RIVIERE
15h30 à 18h00	NICOLAS ZARAGOZA FANNY LESBARRERES PASCAL CHOURRE DOMINIQUE HOURCADE	15h30 à 18h00	JEAN-BERNARD SOUBIROUS DANIEL MINCHELLA PASCAL CAUSSIEU DENISE ADAGAS

Dimanche 27 juin 2021

GEDRE		GAVARNIE	
Horaire	Nom & Prénom	Horaire	Nom & Prénom
08h00 à 10h30	MARTINE DUSSERT MATHIEU BRUGUERA DANIEL ALQUIE MAURICE COURTADE	08h00 à 10h30	HUGUETTE SAVOIE OLIVIER VERGEZ FABIENNE COURTADE STEPHANE GOMER
10h30 à 13h00	ANGELINE SOULERE DANIEL ALQUIE BERNARD CAUSSIEU DOMINIQUE HOURCADE	10h30 à 13h00	HUGUETTE SAVOIE CORINNE BERNAT-SALLES MICHELE FERNANDES PASCAL PASSET
13h00 à 15h30	SANDRINE PRISSE FANNY LESBARRERES DENIS SOULERE YANN BOURIE	13h00 à 15h30	DANIEL MINCHELLA PASCAL CAUSSIEU ERIC RIVIERE JEAN-MARC TRESCAZES
15h30 à 18h00	CARLO KUSTRE CRAMPE FANNY LESBARRERES SANDRINE PRISSE PASCAL CHOURRE	15h30 à 18h00	JEAN-BERNARD SOUBIROUS DANIEL MINCHELLA PASCAL CAUSSIEU DENISE ADAGAS

10. Choix entreprise canalisation définitive Arribama

Madame le Maire fait part à l'Assemblée du résultat de l'ouverture des plis pour la mise en place de la canalisation définitive d'adduction d'eau potable de la source Arribama sur Gavarnie.

Deux entreprises ont remis une offre :

- SARL ARHEX EMANEZ
- Société COLAS France SNS

Après analyse, cette opération pour un montant de **184 934,00 € HT**, a été attribuée à la Société COLAS France SNS- Ets NAVARRE SARRAZY- route de Foix – 09120 VARILHES

Votes : 15 pour

11. Divers :

- a- **Convocation à expertise Jeudi 20 Mai à 11h – Sinistre (mars 2020) choc gouttière Ayrués chez M. Jean THEIL** avec compagnie d'assurances Groupama. Mathieu Bruguera représentera la Mairie
- b- **Tarifs régies Troumouse :**
Tarifs de groupe inchangés
- c- **Information départ Prêtre M. Lesgourgues :** 15 août 2021
- d- **Demande prêt de matériel pour les employés communaux :**
Prêt de gros matériel (camion, tractopelle...) et pas de l'électroportatif
Conditions : besoin personnel, retour en l'état, plein du véhicule fait, présentation d'une assurance
Contre : 9 (*O. VERGEZ – JB SOUBIROUS – C. KUSTRE/CRAMPE – M BRUGUERA- D. ALQUIE – S. GOMER – D. MINCHELLA. P. CAUSSIEU - F LESBARRERES*)
Abstention : 2 (*H. SAVOIE – F COURTADE*)
Pour : 4 (*S. PRISSE – N. ZARAGOZA- A. SOULERE – E. RIVIERE*)
- e- **Présentation projet Yannick SOULERE :**
Y. SOULERE a un projet de création d'une entreprise de broyage (création de plaquettes) en vue d'alimenter les chaudières du canton en filière courte. A cet effet, il sollicite la location du terrain (triangle situé au fond de l'ancien camping du Relais d'Espagne).
Le Conseil municipal ne s'oppose pas à ce projet. Toutefois, il faut se renseigner sur les possibilités relatives à l'urbanisme ainsi que les nuisances éventuelles pouvant être générées.
Les travaux de démolition des bâtiments du relais d'Espagne et de la maison PRISSE à Pragnères auront lieu fin mai.
- f- **Commission de surveillance des irrégularités sur la commune liées à l'urbanisme**
Mardi 1^{er} juin à 18h30 réunion en présence de l'ensemble du Conseil municipal

Séance levée à 23 h 25

Le Maire,

Huguette SAVOIE